

MAIRIE de BELLOT

Le 29 novembre 2014

☎ Mairie : 01.64.04.81.98
☎ Secrétariat : 01.64.04.39.99
✉ : 01.64.04.80.63
💻 : mairiebellot@orange.fr
NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 12 novembre 2014

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire
Mme Sandrine LETOLLE – M. Roger DARDART- M. Jean ROUBION, Adjoints
MM. Luis Filipe DE MELO VIEIRA - M. Patrick SUDRES– - Frédéric DUGUET -
Mmes Christine MOREAUX – Muguette AUBISSE – Gabrielle MAILLARD – Sylvie DJOUADI

Absents excusés + pouvoirs :

M. Jean-Pierre LEGENDRE ayant donné pouvoir à M. François HOUSSEAU
Mme Céline BEMELMANS ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE
M. Etienne NORMIER ayant donné pouvoir à M. Jean ROUBION
M. Marc PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Luis Filipe DE MELO VIEIRA

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LETOLLE

Monsieur le Maire demande que le point 12 « Mise en place d'un sursis à statuer » soit étudié en fin de conseil, à huit clos, cette demande est acceptée à l'unanimité.

1/ APROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2014 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

2/ PROJET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire informe son équipe Municipale que le Conseil Général répartit annuellement le produit des amendes de police de l'année précédente en faveur des communes de moins de 10000 habitants qui ont à faire face à des travaux d'amélioration de la sécurité routière. Deux projets sont exposés. Le projet à moins de 12000€ est retenu. Quatre sites sont déterminés : Entrée et sortie de Bellot, entrée et sortie de Doucy D46 et entrée de Doucy D42.

3/ PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2015

Le Conseil Municipal étudie les besoins et les priorités et décide d'inscrire une dépense de

13000€ HT au budget 2015.

4/ PROJET DE LA STRUCTURE PARAMÉDICALE

Monsieur le Maire présente le projet ainsi que les comptes rendus des réunions avec les associations. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation d'une structure paramédicale et charge Monsieur le Maire de continuer à travailler sur le projet.

5/ TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux de 3% pour la taxe d'aménagement.

6/ CONVENTION DE PARTENARIAT DU GROUPEMENT D'ACHATS (Délibération n° 57-2014)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°46/2014 de la Communauté de Commune la Brie des Morins concernant une convention pour un groupement d'achats avec les communes membres de la CCBM.

Il indique en outre que ce groupement a pour objet de mutualiser les moyens en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique tout en laissant aux communes le choix de ne bénéficier que de certaines familles d'achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce partenariat avec la CCBM et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

7/ CONVENTION DE DÉNEIGEMENT (Délibération n° 58-2014)

Le Maire donne lecture de la proposition du Conseil Général du renouvellement de la convention de salage pour le désenclavement du réseau routier en cas de chutes de neige. Le Conseil Général met à disposition une quantité de sel selon les interventions. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer pour trois ans la convention de salage.

8/ CONVENTION AVEC LA SAFER (Délibération n° 59-2014)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec la SAFER ainsi que d'un courrier de réponse suite à la vente d'un terrain sur Doucy. Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas vocation à devenir un intermédiaire dans l'achat et la revente de biens privés.

Avec 2 votes contre et 9 abstentions, la convention est rejetée.

9/.ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE BIENS VACANTS SANS MAÎTRE ET SUR L'ÉCHANGE ET CESSION AMIABLE DE PARCELLES FORESTIÈRES (Délibération n° 60-2014)

Le Conseil Général a adopté en 2012, une politique forestière qui vise à aider les collectivités et les particuliers à mettre en valeur le patrimoine forestier.

- Procédure de biens vacants = agrandissement de la propriété forestière de la commune
- Échanges ultérieurs avec propriétaires voisins

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

10/ RPQS 2013 (Délibération n° 61-2014)

Le Conseil Municipal adopte le RPQS de la commune à 10 voix contre 1.

11/. PPRI (Délibération n° 62-2014)

Après lecture de documents par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte le PPRI à l'unanimité.

12/. MISE EN PLACE D'UN SURSIS A STATUER EN CAS DE PROJET IMMOBILIER CONTRAIRE AU RÈGLEMENT DU PLU (Délibération n° 69-2014)

Le Conseil vote un sursis à statuer pour une durée de deux ans essentiellement sur la zone de la Cidrie.

13/ CONTRAT DU CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR (Délibération n° 63-2014)

Les contrats sont acceptés à l'unanimité.

14/ VENTE D'UN TERRAIN AUX CONSORTS BONNEAU (Délibération n° 64-2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'estimation des domaines concernant ce terrain. Il est décidé que les frais de notaire seraient à la charge des acquéreurs.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

15/ DEMANDE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR TRAVAUX DE L'ÉCOLE (Délibération n° 65-2014)

Afin d'obtenir plus de subvention pour les travaux de l'école, Monsieur le Maire propose de faire la demande d'une réserve parlementaire. Pour cela, il souhaite faire un courrier à Mr Christian JACOB Député, Mr Michel HOUEL Sénateur et Mme Colette MELOT Sénatrice.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

16/ CHOIX ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE (Délibération n° 66-2014)

Le projet de réhabilitation du groupe scolaire sera étalé sur 3 à 4 ans, afin d'obtenir un regard extérieur, Monsieur le Maire propose de faire appel à un cabinet d'assistance maîtrise d'ouvrage. Les frais d'architecte sont de l'ordre de 8% du montant des travaux. Le montant estimé s'élevant à 34000€, il est nécessaire de faire un appel d'offre.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

17/ Remplacement du véhicule communal (Délibération n° 67-2014) : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré porte son choix sur l'achat en lising d'un Peugeot Partner auprès du garage Riester à Coulommiers.

QUESTIONS DIVERSES

◆ PLU, réévaluation du zonage d'assainissement des hameaux : Monsieur le Maire présente les deux devis de Test Ingénierie au sujet de l'étude du choix d'assainissement et sur la modification du zonage. L'actualisation du schéma directeur d'assainissement des hameaux sur la commune de Bellot est acceptée.

◆ Aire de jeu et surface multisports : Rappel sur les projets et études sur l'aire de jeu et surface multisports et parcours de santé. Les projets sont toujours à l'étude, avec consultation de devis.

◆ Éclairage public de l'église : Devis accepté, travaux prévus pour début décembre 2014.

◆ Remerciements : Lettres de remerciements de La Chanterelle et du don du sang pour le versement des subventions.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE.

Le Maire,

François HOUSSEAU.